Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 19 (1948)

Heft: 9

Artikel: Trois missions de Xavier Stockmar à Fribourg au temps du Sonderbund

Autor: Froté, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-825441

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Trois missions de Xavier Stockmar à Fribourg au temps du Sonderbund

A peine a-t-il pris place, pour la seconde fois, au gouvernement bernois — issu de la révolution de 1846 — qu'il est appelé à jouer un rôle important dans les affaires fédérales. Depuis le 1er janvier 1847, Berne est devenu directoire helvétique ou « Vorort ». Au cours de cette année fatidique, notre compatriote jurassien ne sera pas envoyé moins de trois fois à Fribourg pour y accomplir de délicates missions.

La mission de janvier 1847 à la suite d'une tentative de révolution

Une insurrection populaire a éclaté le 6 janvier dans le canton de Fribourg. Le gouvernement du «Vorort», où siègent notamment Ochsenbein et Staempfli, fait garnir de troupes la frontière fribourgeoise et délègue le 7 janvier au soir deux commissaires, Stockmar et Wieland, conseiller d'Etat d'Argovie, pour se renseigner sur les incidents qui ont troublé l'ordre public et incliner le Conseil d'Etat fribourgeois à la mansuétude. Ils partent la même nuit et pénètrent sur le territoire fribourgeois sans rencontrer le moindre obstacle. Jusqu'à Fribourg, le pays leur paraît désert. Par contre, la capitale fourmille de soldats accourus à l'appel du gouvernement. Ce dernier, qui a réprimé la révolte dans l'espace de quelques heures, vient d'envoyer un bataillon et demi d'infanterie pour occuper Morat. Le matin du 8 janvier, les deux représentants fédéraux sont reçus par l'avoyer Fournier, à son domicile. Stockmar, l'ancien condottiere, aujourd'hui membre du gouvernement directorial de Berne, plaide d'abord en faveur des malheureux insurgés dont la cause a éveillé de la sympathie dans les deux grands cantons voisins de Berne et de Vaud. Il formule le vœu que les autorités fribourgeoises n'usent pas de rigueur inutile envers les auteurs de la conspiration et prodigue à l'avoyer des conseils de sagesse et de prudence. Si le gouvernement fribourgeois se montrait inexorable, une telle attitude ne manquerait pas de soulever des remous dans les populations des Etats de Berne et de Vaud. Et Stockmar, précisant la menace, déclare enfin au président du Conseil d'Etat que si l'occupation de Morat devait se prolonger, le gouvernement de Berne se verrait peut-être aussi contraint d'occuper militairement les communes bernoises enclavées dans le canton de Fribourg pour les préserver de toute atteinte. L'avoyer fournit aux deux commissaires fédéraux tous apaisements voulus, mais ces derniers désirent encore être reçus officiellement par une délégation du Conseil d'Etat. L'entretien a lieu l'après-midi. Le

Cliché Pro Jura

XAVIER STOCKMAR (1797-1864)

pouvoir exécutif de Fribourg est représenté cette fois par Fournier et de Forell, le futur avoyer. Les deux commissaires fédéraux sollicitent formellement une amnistie générale en faveur des rebelles. Leurs interlocuteurs répondent que la dureté et la sévérité ne sont pas dans le caractère des Fribourgeois et que d'ailleurs la commune de Morat a admis sans résistance les troupes d'occupation. Stockmar émet ensuite l'espoir que les décisions des autorités fribourgeoises s'inspireront des idées conciliantes exprimées par leurs deux mandataires, meilleur moyen d'assurer le maintien de bonnes relations entre Berne et Fribourg. Sans délai les deux commissaires fédéraux quittent Fribourg avec la conviction que si les mesures subséquentes correspondent aux

assurances données, l'objet de leur mission peut être considéré comme réalisé. Le soir même, de retour à Berne, ils font un rapport verbal à Son Excellence M. le président de la Confédération.

La mission d'octobre 1847 : une tentative de médiation

Au début d'octobre, le canton-vorort envoyait Stockmar à Neuchâtel, où il devait affronter le chef redoutable du gouvernement royaliste, le baron de Chambrier [1]. Il était de retour dans la ville de Berne depuis trois jours seulement que la diète (douze et deux demi-Etats) le chargeait d'un nouveau mandat dans le canton de Fribourg. Elle avait décidé le 18 octobre d'adresser un manifeste aux populations et de déléguer deux représentants auprès de chacun des sept cantons du Sonderbund, avec mission de demander la convocation des « Landsgemeinde » et des Grands Conseils pour les engager à se soumettre aux décisions de la Diète. Trois Jurassiens eurent l'honneur de faire partie de ces délégations : le colonel fédéral *Buchwalder*, de Delémont, qui accomplit seul sa mission dans le canton du Valais, James Fazy, président du gouvernement genevois, ayant décliné sa nomination vu l'état politique du canton de Genève, qui ne lui permettait pas de s'absenter ; *Péquignot*, ancien landamman de Berne, accompagné dans l'Etat de Schwyz par Kern, président de la Cour d'appel de Thurgovie, et *Stockmar* qui, avec Delarageaz, conseiller d'Etat de Vaud, devait se rendre à Fribourg.

Venant de Payerne, ces deux derniers arrivent au chef-lieu du canton le 22 octobre au soir et sont reçus officiellement le lendemain à 8 heures du matin par le président du Conseil d'Etat. Ils l'engagent de la manière la plus pressante à se conformer aux résolutions de la Diète. L'avoyer rétorque que toute proposition d'arrangement doit être adressée à la députation de l'Etat de Fribourg, siégeant en ce moment à la Diète (ainsi en a décidé par avance le Grand Conseil dans sa séance du 15 octobre). Les deux représentants fédéraux lui remettent alors la missive par laquelle ils demandent au Conseil d'Etat de publier la proclamation du 20 octobre et de réunir le Grand Conseil dans le plus bref délai. Ils émettent aussi le vœu d'être admis aux délibérations de l'autorité gouvernementale, sur quoi ils se retirent. L'avoyer en réfère au Conseil d'Etat et, vers midi, il apporte aux deux délégués la réponse renfermant les motifs de son refus de se soumettre aux volontés de la Diète. Ayant adressé lui-même un appel au peuple fribourgeois, il ne peut consentir à la publication d'une proclamation dirigée contre les actes des gouvernements des sept cantons dissidents. Les deux représentants expriment, par lettre du 23 octobre, leur regret de n'avoir pas été admis à développer devant le Conseil d'Etat les raisons qui devraient l'engager à se soumettre aux décisions de l'autorité suprême fédérale. Ils le rendent sérieusement attentif aux conséquences graves auxquelles il expose le canton en persistant dans sa première détermination et finissent par cette déclaration : « Les intentions de la haute

Diète sont claires et positives : respect de la souveraineté cantonale, respect de la religion catholique romaine ; mais en même temps volonté ferme de rétablir le pouvoir et le lien fédéral qu'une ligue contraire au Pacte tend tous les jours à ébranler davantage. » Aucune réponse ne leur étant parvenue dans le délai fixé par eux, les deux commissaires fédéraux acquièrent la conviction qu'ils ne doivent pas insister davantage et ils quittent le territoire fribourgeois par la route de Payerne, d'où Stockmar rédige le 24 octobre, à l'adresse de la haute Diète fédérale, un bref rapport, contresigné par Delarageaz et qui se termine par cette constatation pleine de noblesse :

« En conséquence, les soussignés ont cru devoir mettre fin à leur mission, affligés de n'avoir pu obtenir les résultats que votre sollicitude paternelle en attendait pour le bien de la patrie.

» Ils se plaisent du reste à rendre justice à la courtoisie de M. l'avoyer Forell, et à la conduite en général pleine de déférence à leur égard de la population et des troupes fribourgeoises. »

Tandis que Delarageaz prend le chemin de Lausanne, Stockmar retourne à Berne par Avenches. Trois semaines plus tard, il reviendra en mission à Fribourg dans des circonstances dramatiques.

La mission de novembre 1847 en pleine guerre civile

Le 14 novembre au soir, à Belfaux, les délégués du Conseil d'Etat de Fribourg signaient devant le général Dufour l'acte de capitulation de cette ville. Le dernier article de cette convention réservait à la Diète le soin de statuer sur les « difficultés autres que celles qui sont du ressort militaire ». Or, une difficulté de ce genre avait surgi. Le 15 novembre, une assemblée populaire de cinq cents personnes, réunie au théâtre, avait constitué un gouvernement provisoire, présidé par Julien Schaller. Le colonel Rilliet[2], qui a été nommé commandant supérieur des troupes d'occupation dans le canton de Fribourg, avec mission de faire exécuter la capitulation, envoie un courrier spécial au président de la Diète pour lui demander s'il doit reconnaître l'ancien ou le nouveau gouvernement. Seule une réponse immédiate permettra d'éviter de grands malheurs. C'est en vertu de la disposition prérappelée que l'Assemblée fédérale, qui siège à Berne en permanence, décide le 15 novembre de nommer trois représentants fédéraux qui se rendront sans délai dans le canton de Fribourg. Ils s'entendront au sujet de l'occupation militaire avec le commandant des troupes fédérales et feront des propositions à la Diète sur les mesures à prendre dans l'intérêt de la sûreté intérieure de la Confédération et dans celui d'une pacification durable du canton de Fribourg. En même temps elle désigne pour se rendre à Fribourg, en qualité de commissaires : Stockmar, premier délégué, Reinert, conseiller d'Etat de Soleure, et Grivaz, préfet de Payerne.

Le matin du 16 novembre, à leur arrivée, les trois commissaires ont une longue conférence avec le colonel Rilliet-Constant, commandant les troupes d'occupation. Il accuse hautement les Bernois d'avoir commis partout des dégâts et, pour punir la brigade du colonel Bontemps, entrée à Fribourg avant les troupes de la 1re division, il vient de l'envoyer bivouaquer sur les hauteurs de Mariahilf. Des Bernois ainsi que des Vaudois et généralement des militaires de tous les cantons avaient effectivement saccagé, le 14 et le 15, le pensionnat et le couvent des Jésuites. Mais ce qui l'irritait principalement, c'est que le même jour le peuple de Fribourg avait brisé et jeté par les fenêtres tous les meubles de la maison de l'ancien avoyer Fournier [3] (Grand'rue 11). Le 16 au soir, Rilliet arrive furieux auprès des commissaires et les avise qu'il enverra des bataillons vaudois à la poursuite de la brigade du colonel Kurz qui, autorisée à traverser la ville, a commis des actes de brigandage, incendié une maison, brisé les portes d'une chapelle, etc. Pour le calmer, Stockmar lui déclare qu'il en rendra compte au gouvernement de Berne.

Le désordre et l'anarchie règnent presque partout où il n'y a pas de troupes fédérales. Le 16 novembre, après avoir pris possession de la Chancellerie, les membres du gouvernement provisoire viennent en corps, accompagnés des huissiers d'Etat, se présenter aux commissaires fédéraux. Stockmar leur déclare qu'aucun acte de vengeance ne sera toléré, que la mission à laquelle les nouveaux dirigeants étaient appelés avait un but plus élevé et qu'ils devaient chercher à l'atteindre en gouvernant avec sagesse et en méritant la confiance du peuple fribourgeois et l'estime de la Diète fédérale. Les représentants fédéraux rendent officiellement sa visite au gouvernement fribourgeois et lui annoncent qu'ils le reconnaissent en vertu des pouvoirs que la haute Diète leur a conférés.

Dans une lettre confidentielle qu'il adressera le 19 novembre au président de la Diète, Xavier Stockmar se plaint très vivement de l'autoritarisme du colonel Rilliet-Constant, qui ne cesse de paralyser l'action des représentants fédéraux et d'entraver la marche du gouvernement provisoire. Il a quotidiennement des accès de colère tels que l'on craint souvent de lui voir commettre les actes les plus dangereux. Le jour où le gouvernement provisoire fut reconnu officiellement, il a défendu aux libéraux de Fribourg de planter un arbre de liberté en signe de réjouissance. On l'accuse même dans le public de céder aux sollicitations des hommes du pouvoir déchu et d'en avoir plusieurs cachés sous sa protection à l'hôtel des Merciers, son quartier- général (entr'autres le colonel Maillardoz [4], commandant des troupes fribourgeoises) et que c'est dans leur intérêt que le soir même de la constitution du gouvernement provisoire il prit subitement la résolution de mettre Fribourg en état de siège. Sans en avoir prévenu les représentants fédéraux, il fit lire par un officier, que six tambours précédaient, à six heures du soir, à la lumière des flambeaux, dans

tous les carrefours et *jusque sous leurs fenêtres*, un avis dans lequel il décrète que *tous les pouvoirs passent à l'autorité militaire.* Il y eut un moment de terreur dans la ville ; mille bruits circulaient : on disait notamment que plusieurs sentinelles venaient d'être assassinées. Ces bruits étaient faux. Il vint ensuite informer les commissaires fédéraux de cette mesure, en alléguant que des désordres graves l'avaient rendue nécessaire, qu'il les leur ferait connaître ; ce qu'il ne fit d'ailleurs pas.

Dès ce moment le gouvernement provisoire n'ayant aucune autorité perdit tout prestige, quoique cependant Rilliet affectât de le reconnaître, de lui rendre officiellement visite, de lui faire donner des sérénades.

Le 17, comme il n'y avait plus de troupes bernoises sur lesquelles le colonel Rilliet pût décharger sa colère, il se tourne contre les Vaudois et ne se gêne pas de dire que c'est Eytel [5] qui a rompu l'armistice dans la soirée du 13 et occasionné la perte de tant d'hommes. Eytel s'étant élevé contre cette accusation et lui ayant remis le 18 un mémoire contenant des propos blessants, sa colère ne connaît plus de bornes. Il fait irruption au siège des représentants fédéraux et s'abandonne à de furieuses invectives contre les Vaudois, qu'il accuse d'avoir pillé le médailler du Collège.

Le 18, les représentants fédéraux avaient procédé à la visite des immeubles appartenant à la Compagnie de Jésus et qui avaient subi les premières déprédations. « Le matin, écrit le premier des représentants fédéraux, nous nous étions rendus au pensionnat des Jésuites et malgré nos sentiments pour cette société criminelle nous avions été scandalisés de voir que ce vaste et riche établissement était encore après quatre jours d'occupation livré au pillage et au vandalisme. Des milliers de livres précieux, des manuscrits, des tableaux, des ornements d'église, des instruments, du mobilier de toute sorte étaient entre les mains des soldats ou foulés aux pieds. Dans tous les appartements, et ils sont très nombreux, et jusque dans les vestibules, il était difficile de poser le pied ailleurs que sur un objet de quelque valeur. » Lorsque ces désordres étaient signalés au colonel Rilliet, il jetait les hauts cris, il traitait de brigands et de pillards les Bernois d'abord, les Vaudois ensuite, et il faisait placarder des ordres du jour qui stigmatisaient les auteurs de ces méfaits. Mais, affirme Stockmar, des mesures efficaces, il n'en prenait point. Et notre concitoyen ajoute : « Il était impossible d'empêcher les soldats justement irrités de commettre des dégâts chez les Jésuites le premier et même le second jour ; mais après quatre jours d'occupation la responsabilité en retombait sur les chefs. »

Le jour même de leur inspection, les représentants fédéraux écrivirent au commandant du corps d'occupation pour le prévenir de ce qu'ils avaient vu eux-mêmes, et pour l'inviter soit à faire réunir tout le mobilier dans des salles fermées, soit à remettre l'administration de l'établissement au gouvernement provisoire.

Le 19, après beaucoup de sollicitations, Rilliet lève enfin l'état de siège. Il s'en fallut de peu que les représentants fédéraux ne rompissent avec l'autorité militaire usurpatrice de tous les pouvoirs. Ils l'eussent fait, s'ils n'avaient craint un scandale public et une scission dangereuse alors que Lucerne était encore debout. Ils auraient même quitté leur poste et résigné leurs fonctions s'ils n'avaient senti que leur devoir était de ne pas abandonner le gouvernement provisoire qui, sans eux, eût peut-être succombé dans les premiers jours de son existence. Les officiers supérieurs vaudois, qui partageaient leur indignation, les prièrent plusieurs fois de s'armer encore de patience. Le colonel Rilliet est d'ailleurs sur le point de partir pour le Valais. Stockmar pourra-t-il encore patienter quarante-huit heures ? Dans un message confidentiel il mande au président de la Diète : « Il importerait beaucoup d'éloigner cet homme qui se croit investi d'un pouvoir dictatorial et qui agit comme un petit souverain de l'Asie. »

Le 21 novembre, l'Evêque de Lausanne et de Genève, accompagné de son Grand vicaire, se rend auprès des représentants fédéraux pour protester contre le décret du gouvernement provisoire qui statue l'expulsion, dans les trois fois vingt-quatre heures, des Jésuites et de leurs « affiliés ». A la diligence de Stockmar, on convient qu'une réunion aura lieu le lendemain matin à la Chancellerie pour conférer de la question avec le président du gouvernement provisoire.

Le même jour, les représentants fédéraux interviennent auprès du colonel Rilliet pour lui faire connaître qu'ils attendent de l'autorité militaire qu'elle facilite au gouvernement provisoire l'exercice de sa tâche. Considérant que la tranquillité se rétablit de jour en jour davantage, ils lui demandent en outre d'envisager la possibilité de réduire le corps d'occupation. Le commandant leur répond sur-le-champ d'une manière satisfaisante. L'espoir est donc permis de voir les relations s'améliorer entre le pouvoir militaire et les délégués de la Diète.

Le 23 novembre, le commandant du corps d'occupation se mettait en route pour la frontière du Valais, après avoir remis le commandement au colonel A'Bundi.

Les élections au Grand Conseil ont lieu le 10 décembre. Par mesure de précaution, des détachements de troupes occupent les chefs-lieux de cercle. Le même soir, Stockmar expédie à Berne une estafette pour annoncer au président de la Diète qu'une victoire éclatante est restée aux partisans du nouveau régime. Le calme règne. Le « Vorort » autorise le 23 janvier le licenciement de l'un des deux bataillons fédéraux qui sont encore dans le canton. A la mi-février, l'occupation fédérale prend fin. Les deux collègues de Stockmar sont rentrés dans leurs cantons respectifs. Lui-même tient à observer encore l'aspect que présentera la ville de Fribourg après le départ des dernières troupes fédérales. Il la quitte le 16 février au soir — sa mission n'a pas duré moins de trois mois — après avoir envoyé la veille à Berne son

dernier message, qui atteste la clairvoyance de son esprit et la ferveur de sa foi politique :

« Il ne faut pas, toutefois, se faire illusion sur la tranquillité du canton de Fribourg, peut-être plus apparente que réelle. Les campagnes sont en général sous l'influence du clergé, qui est très hostile au nouvel ordre de choses.

» La situation du canton de Fribourg n'est donc pas rassurante. Des troubles pourraient y éclater, surtout s'ils étaient encouragés du dehors. J'ai invité le gouvernement provisoire à déployer la plus grande vigilance et à prévenir la Diète dès qu'il se croira menacé d'un danger sérieux, comme aussi à réclamer incontinent l'assistance des cantons de Berne et de Vaud, qui, je l'espère, s'empresseront au besoin de lui prêter leur appui. »

E. Froté.

---

[1] Voir « Les Intérêts du Jura » n° 6, juin 1948.

[2] Louis Rilliet, ancien officier au service de France, député de Genève en 1830 à la Diète, conseiller d'Etat 1846.

[3] Louis Fournier, né en 1782 à Romont. Avocat. Conseiller d'Etat. De 1842 à 1847 plusieurs fois député à la Diète. Défenseur de l'alliance sonderbundienne.

[4] Ancien officier au service de Napoléon et des Bourbons. Conseiller d'Etat de 1836 à 1842. Lié d'amitié avec Dufour.

[5] Jules Eytel 1817-1873. Avocat, député à la Diète fédérale 1845-1847, capitaine de carabiniers pendant la guerre du Sonderbund.

BIBLIOGRAPHIE

Rapports des représentants fédéraux à la Diète (manuscrits).
Messages confidentiels de X. Stockmar au président de la Diète (manuscrits).
Eusèbe-Henri Gaullieur : « La Suisse en 1847 », Genève, 1848.
Louis Rilliet-de Constant : « Fribourg, Valais et la première division », Berne, 1848.
De Maillardoz : « Mémoire sur ma participation aux événements de Fribourg en 1847 », Fribourg, 1850.
Pierre Esseiva : « Fribourg, la Suisse et le Sonderbund », Fribourg, 1882.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Le travail à domicile

Le Département fédéral de l'économie publique a nommé au printemps 1946 une commission d'experts chargée d'examiner les questions ayant trait au travail à domicile et de préparer les bases d'une réglementation légale. Le Jura bernois est tout particulièrement propice au développement du travail à domicile, c'est pourquoi nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant connaissance des conclusions principales de la commission d'experts :

1. Le travail à domicile revêt une importance non seulement d'ordre économique, mais aussi d'ordre politique et social. Il cons-